

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Session 2013

Histoire-Géographie

Série : Sciences et technologies de la Gestion

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

Les calculatrices ne sont pas autorisées

Le candidat doit répondre à toutes les questions de la 1^{ère} partie.
10 points

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices de la 2^{nde} partie.
10 points

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1 à 12
La feuille **Annexe page 12** est à rendre avec la copie d'examen

PREMIERE PARTIE

Le candidat doit répondre à toutes les questions de la 1^{ère} partie.

10 points

Questions d'histoire

1. Citez les dirigeants de deux grandes puissances mondiales au début de la guerre froide. (1 point)
2. Définissez la notion de non-alignement (2 points)
3. Quelles sont les caractéristiques des périodes de cohabitation sous la Vème République ? (2 points)

Questions de géographie

4. Expliquez le plus précisément possible ce qu'est l'IDH. (1 point)
5. En quoi les mégalofoles sont-elles des centres d'impulsion de l'économie mondiale ? (Au moins deux éléments de réponse attendus) (2 points)
6. Complétez la carte et sa légende (annexe page 12/12). (2 points)

SECONDE PARTIE

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices de la 2nde partie.

10 points

Exercice 1

Thème général : Les mutations de la France et de la Nouvelle-Calédonie depuis 1945

Sujet d'étude : L'évolution du cadre institutionnel de la Nouvelle-Calédonie depuis 1945

Document : Dispositions institutionnelles et structurelles préparatoires au scrutin d'auto-détermination.

1 – L'administration et le développement du Territoire fédéral de la Nouvelle-Calédonie sont organisés dans le cadre des trois provinces : îles Loyauté, Sud, Nord. Chacune de ces provinces s'administre librement par une assemblée élue au scrutin proportionnel pour six ans et par un exécutif propre.

2 - Les affaires communes sont gérées par un Congrès du Territoire composé de la réunion des trois assemblées provinciales. Le nombre des membres de chaque assemblée provinciale est fixé proportionnellement à sa population.

L'exécutif du Congrès est confié au représentant de l'Etat qui dirige l'administration territoriale.

3- Les compétences sont réparties entre l'Etat et les collectivités territoriales sur les bases suivantes :

a/ L'Etat est compétent dans les matières suivantes : relations extérieures, contrôle de l'immigration et des étrangers, communications extérieures, navigation, gestion zone économique maritime, monnaie, Trésor, commerce extérieur, défense, maintien de l'ordre, nationalité, état civil de droit commun, justice, fonction publique d'Etat, droit civil, droit pénal, droit commercial, principes directeurs du droit du travail, contrôle de légalité sur l'administration communale, contrôle administratif et financier des collectivités et de leurs établissements publics, enseignement, second degré et supérieur, communication audiovisuelle, souveraineté et propriété sur le domaine public, maritime et aérien.

b/ Le Territoire conserve les compétences de coordination et les matières qui ne peuvent pas être transférées aux provinces :

- fiscalité et budget territorial
- équipements et infrastructures d'intérêt territorial (hôpital, réseau routier territorial, ouvrages hydrauliques d'intérêt territorial)
- adaptation des programmes nationaux de l'enseignement primaire.

c/ Chaque province est compétente pour toutes les matières qui ne relèvent ni de l'Etat, ni du territoire, ni des communes, notamment : budget provincial, schéma d'aménagement provincial et infrastructures qui y sont liées, développement économique, formation, enseignement des langues vernaculaires, promotion des cultures locales, action sanitaire et sociale, soutien aux communes pour l'enseignement primaire, jeunesse, sports et loisirs, animation culturelle, réforme et aménagement fonciers. [...]

e/ Les organismes consultatifs

Le conseil consultatif coutumier provincial regroupe les grands chefs des aires coutumières de la province. [..]

6 – Un scrutin d'autodétermination sera organisé en Nouvelle-Calédonie en 1998.

Un projet de loi référendaire reprendra l'ensemble de ces dispositions. Le Gouvernement proposera, au début de la session d'automne, au Président de la République de le soumettre au peuple français.

Accords de Matignon-Oudinot. Texte intégral des accords intervenus, le 26 juin 1988, sur la Nouvelle-Calédonie.

Questions :

1. Présentez le document.
2. Comment s'organise la nouvelle administration territoriale ?
3. Quels moyens sont prévus pour associer le peuple aux accords de Matignon-Oudinot ?
4. En quoi les accords de Matignon-Oudinot annoncent-ils ceux de Nouméa, signés en 1998 ?

Exercice 2

Thème général : Les mutations de la France et de la Nouvelle-Calédonie depuis 1945

Sujet d'étude : L'évolution de la société calédonienne depuis 1945

Document 1 : Les transformations de l'économie et de la société calédoniennes depuis les années 1960

La croissance de l'économie calédonienne s'est effectuée à un rythme soutenu depuis le début des années soixante. En 48 ans, le PIB a été multiplié par 8 en termes réels (soit +4,5% par an en moyenne) La croissance enregistrée entre 1960 et 2006 a permis de combler dans une large mesure l'écart de niveau de vie avec la Métropole. En 1960, le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie était inférieur de moitié environ à la moyenne nationale. Cet écart n'était plus que de 30% 40 ans plus tard. Il s'est comblé de manière accélérée pour n'être plus que de 20% en 2006 (...) L'évolution des achats de véhicules ou encore du taux d'équipement des ménages en téléphones (fixes et désormais mobiles) confirme cette tendance. Ainsi le parc automobile a-t-il été multiplié par 2,6 en 20 ans (entre 1984 et 2003), alors que la population n'augmentait sur cette période que de 50% ; le taux de pénétration de la téléphonie, qui n'était encore que de 16% en 1989, atteignait 69% en 2003 (...) Dans les années 1960, les services contribuaient déjà à un peu plus de la moitié du PIB. Depuis, cette tertiarisation s'est très largement amplifiée pour atteindre 70% du PIB à la fin des années 1990 (...) En 2007, l'IDH de la Nouvelle-Calédonie ressortait à 0,875 et plaçait le Caillou¹ en 34^e position mondiale sur 177 pays (...) Pour autant, ces bonnes performances ne doivent pas masquer des éléments de fragilité. La croissance devra profiter à l'ensemble des acteurs économiques et le rééquilibrage spatial doit se poursuivre. Les risques sont en effet multiples. L'attraction de la Province Sud et plus particulièrement du Grand Nouméa n'est pas sans poser des problèmes d'aménagement du territoire et, notamment, de financement des infrastructures. La nécessité d'assurer une juste répartition des revenus de la croissance est aussi un objectif important qui permettra de consolider une stabilité sociale, indispensable au maintien d'un développement équilibré et durable.

Les défis de la croissance calédonienne. *Projet CEROM (Comptes Economiques Rapides de l'Outre-Mer)*, AFD (Agence française de développement), IEOM (Institut d'Emission d'Outre-Mer), ISEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques), date de mise en ligne 2010.

¹ Surnom donné à la Nouvelle-Calédonie.

Document 2 : L'équipement des ménages en Nouvelle-Calédonie

Part des ménages ayant... (en %)	Îles Loyauté	Nord	Sud	Nouvelle- Calédonie
un point d'eau individuel	95,8	90,6	98,4	97,0
une connexion au réseau général électrique	93,4	86,8	96,2	94,4
une pièce climatisée	2,4	13,1	41,7	34,6
un réfrigérateur ou un congélateur	82,5	79,1	95,9	92,3
un accès internet	5,8	14,2	45,1	37,7

Source : ISEE 2009

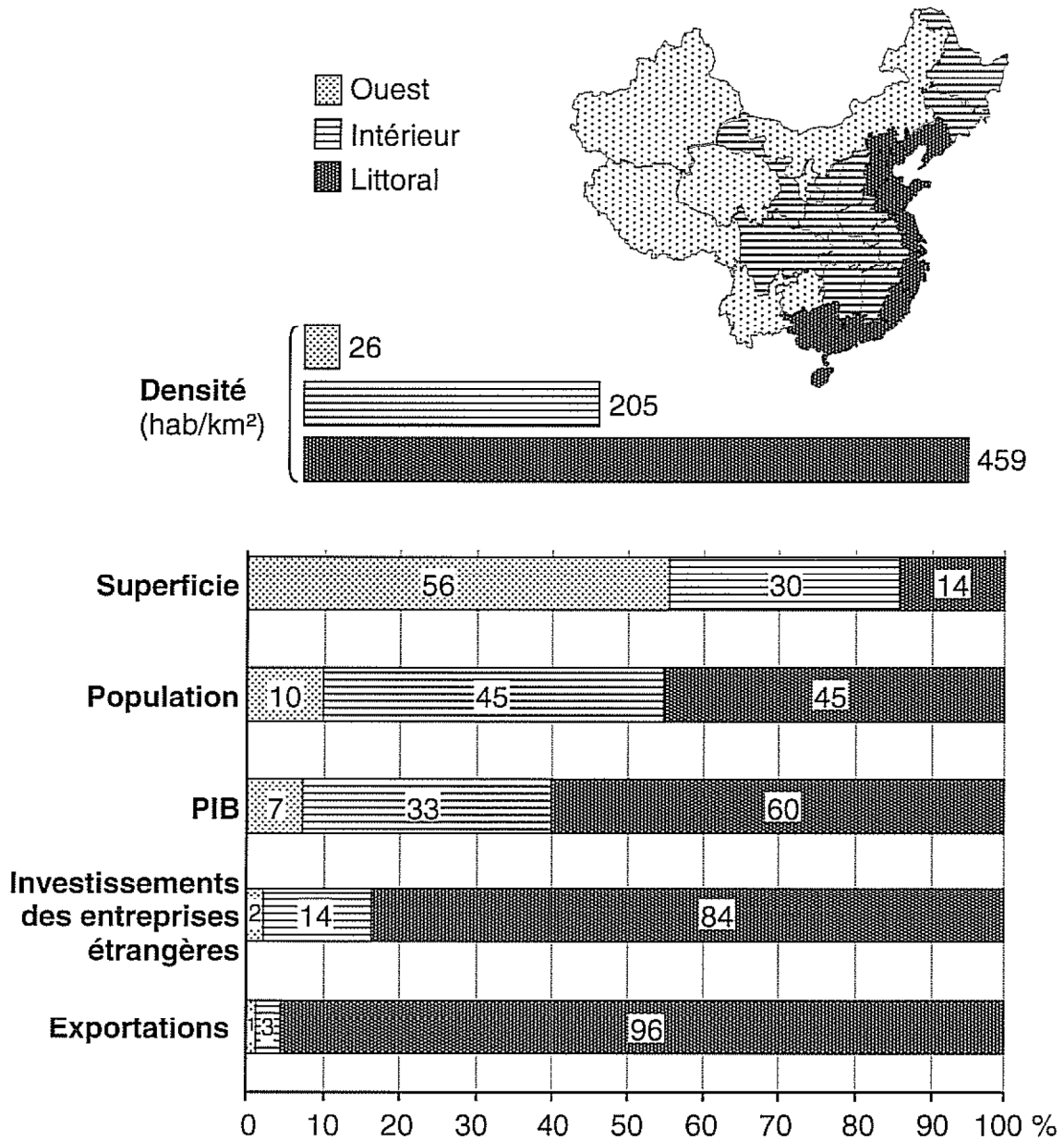
Questions :

1. Montrez les transformations de l'économie et de la société calédoniennes depuis les années 1960. (documents 1 et 2)
2. Pourquoi les auteurs du Projet CEROM ont-ils jugé utile de travailler sur l'IDH ? (document 1)
3. Identifiez les principaux défis à relever par la société calédonienne en ce début de XXIème siècle (documents 1 et 2)

Exercice 3

Thème général : Pôles et aires de puissance
Sujet d'étude : La Chine

Document 1 : Principaux indicateurs



Source : « Le siècle chinois »,
Le Monde, hors-série, octobre-novembre 2011.

Document 2 : La pauvreté urbaine en Chine

Selon la Banque mondiale, la pauvreté toucherait environ 15% de la population chinoise, en majorité dans les zones rurales. Dans les villes, les pauvres sont principalement les migrants (nongmingong, littéralement « paysans ouvriers »), dont les autorités chinoises estiment le nombre à 260 millions, soit près de 20% de la population. Ils viennent des provinces pauvres du centre et de l'ouest de la Chine pour s'établir dans les grandes villes de la côte est. Ils seraient chaque année près d'une dizaine de millions à venir gonfler la population de ces métropoles. Ces migrants gardent des contacts avec les familles restées dans les villages, comme en témoignent les flux massifs dans les gares lors du Nouvel An chinois. L'argent de leur épargne envoyée à leurs parents joue un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté et la transformation économique des zones rurales.

Les migrants occupent les emplois non qualifiés délaissés par les résidents citadins permanents (ouvriers dans les usines ou le BTP, plongeurs dans les hôtels, agents de sécurité, livreurs d'eau ou de charbon, etc.). Les salaires sont très bas (entre 120 et 350 euros par mois), mais largement supérieurs à ceux des paysans de leur province d'origine (environ 60 euros). La plupart d'entre eux travaillent plus de douze heures par jour, six ou sept jours par semaine, toute l'année (à l'exception de la semaine du Nouvel An chinois) et vivent au jour le jour dans la crainte des dépenses imprévues, de la maladie ou de l'accident de travail qui mettraient fin aux rentrées d'argent. A la pauvreté s'ajoute la précarité liée au système d'enregistrement de la résidence à la naissance, le hukou. Deux types sont décernés – l'un rural, l'autre urbain – et il est très difficile d'en changer. Cette organisation est un frein majeur à l'intégration des migrants en ville, car le hukou rural ne permet pas, dans la majorité des très grandes villes, de bénéficier du même accès aux services publics et aux prestations sociales que les autres citadins.

L'accès au logement, aux soins et à l'éducation ainsi que l'établissement des contrats de travail sont conditionnés par le type de hukou. Ce système unique au monde crée une situation de double inégalité entre la campagne et les villes et au sein même des cités. Ces ouvriers migrants internes ont donc une situation comparable à celle des immigrés clandestins dans de nombreux pays du Nord. Ils vivent généralement en communauté, à l'écart du reste de la population citadine, et sont souvent l'objet de discriminations, accusés d'occuper les emplois des « natifs », d'envahir les transports en commun ou de répandre des maladies. La réduction de la pauvreté a été l'une des priorités annoncées par le plan quinquennal en cours (2011-2015) et la Chine dispose aujourd'hui d'un Code du travail plus favorable aux salariés. La nouvelle génération de jeunes migrants exprime ses revendications avec beaucoup moins de résignation que les précédentes et le gouvernement considère d'autant plus sérieusement les problèmes de pauvreté et ceux des migrants qu'ils sont à l'origine de plusieurs mouvements sociaux au cours de ces cinq dernières années.

B. Martin, *Dossier pauvreté un fléau mondial*, Carto n° 11, mai-juin 2012.

Questions :

1. Citez deux indicateurs témoignant des inégalités spatiales visibles en Chine (documents 1 et 2)
2. Quel est l'espace chinois le mieux intégré à la mondialisation ? Argumentez votre réponse. (documents 1 et 2)
3. En quoi la situation actuelle des migrants est-elle révélatrice des tensions et des défis que connaît la société chinoise ? (document 2)

Exercice 4

Thème général : Pôles et aires de puissance

Sujet d'étude : L'Union européenne

Document :

Extrait du discours de Monsieur Harold MARTIN, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au 11ème Forum de dialogue entre l'Union européenne et les Pays et Territoires d'Outre-Mer à Ilulissat (Groenland), les 26 et 27 septembre 2012

Monsieur le Président¹, Mesdames et Messieurs, je vois, à la lecture de la proposition de DAO², que l'UE souhaite renforcer notre intégration régionale. Bien entendu, nous ne pouvons qu'accueillir cette proposition avec bienveillance.... Nous qui, en Nouvelle-Calédonie, renforçons chaque année notre engagement dans les organisations régionales, avec par exemple un triplement de notre contribution au Secrétariat de la communauté du Pacifique (qui est l'organisation régionale technique et opérationnelle des Etats et territoires du Pacifique) qui nous fera devenir en 2013 le 4ème contributeur devant les USA et la Nouvelle-Zélande. Nous, qui avons la volonté de devenir membre à part entière du Forum des îles du Pacifique.... Nous qui développons des programmes de coopération bilatérale avec le Vanuatu, Fidji et Tonga.... Nous qui entretenons un dialogue permanent et des actions de coopération quotidiennes avec nos grands voisins que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous qui disposerons bientôt de représentants de la Nouvelle-Calédonie dans la région, le premier délégué ayant déjà été installé en Nouvelle-Zélande.

Un accueil positif donc, mais non sans questionnements.

Monsieur le Président, il s'agira pour la Commission de nous apporter des clarifications concrètes sur ce qu'elle entend par les « mesures appropriées » destinées à améliorer la coordination et les synergies entre les programmes régionaux financés par l'UE avec les PTOM, les Etats ACP ou non et les RUP.

Source : site du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

¹Président de la Commission européenne

²Les règles et procédures définissant l'association PTOM-UE sont établies dans des « décisions d'association outre-mer » (DAO) depuis 1964. L'actuelle DAO prendra fin en décembre 2013. Le forum d'Ilulissat s'est tenu à un moment crucial pour le partenariat UE-PTOM puisque les négociations sur la proposition législative de décision d'association outre-mer pour la période 2014-2020 viennent de démarrer au conseil de l'Union européenne.

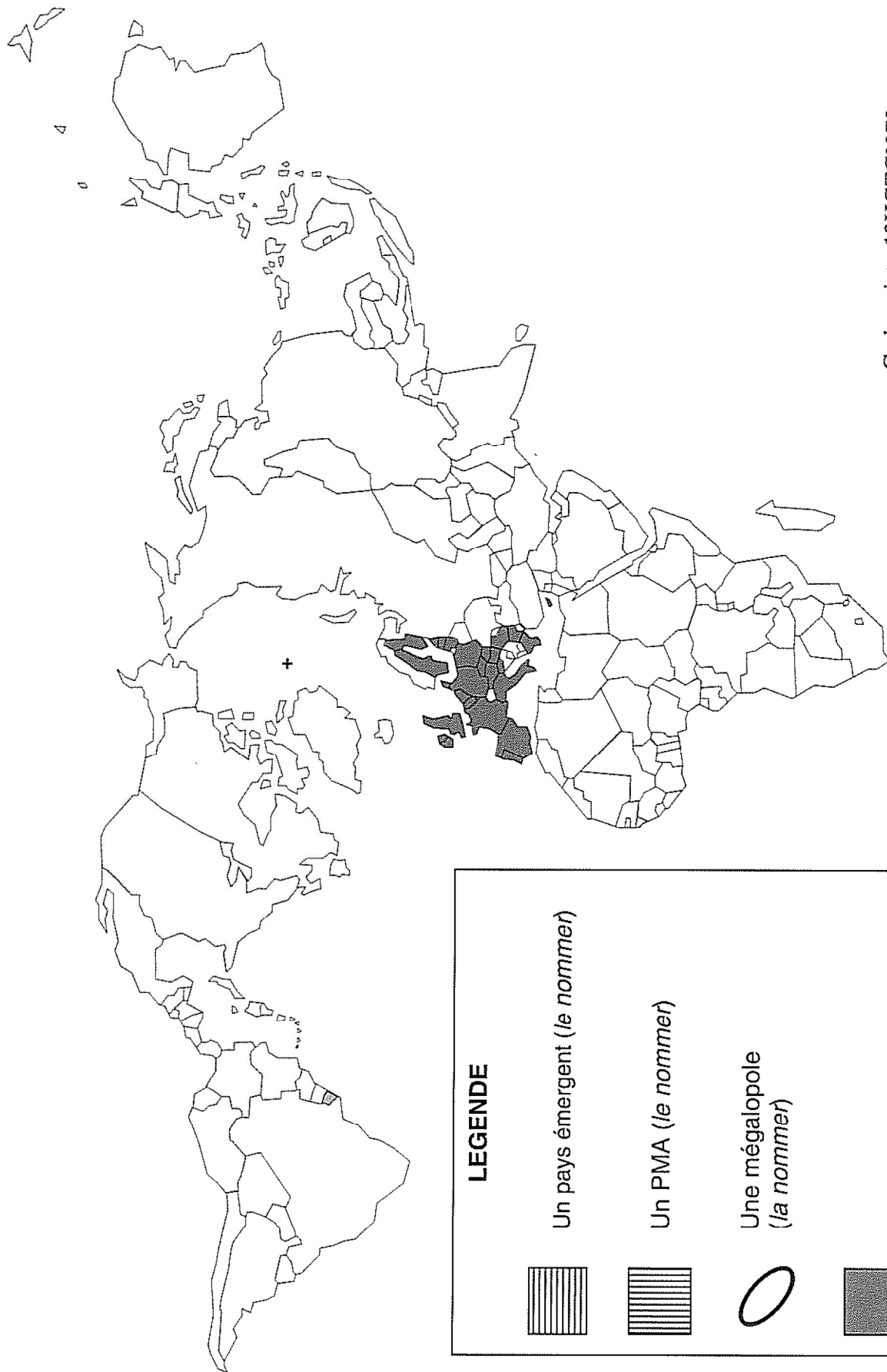
Questions :

1. Présentez le document. Ce document évoque plusieurs fois les PTOM : qu'est-ce qu'un PTOM ?
2. Que nous apprend ce document au sujet du partenariat entre Union européenne et PTOM ? Pouvez-vous l'enrichir par des connaissances personnelles ? (Exemples de projet...)
3. Comment la Nouvelle-Calédonie assure-t-elle son intégration régionale dans le Pacifique ?

ANNEXE

A RENDRE AVEC LA COPIE

Document : Quelques territoires de la mondialisation



Code sujet : 13HGTGNC3